

BULLETIN MUNICIPAL N° 3

La foire
à Poncins

DESSIN RÉALISÉ
PAR CARDLE VEFOUR 10 ANS

LE MOT DU MAIRE

=====

La vie est un éternel recommencement et une nouvelle fois nous avons le plaisir de vous présenter le bulletin communal.

L'équipe de rédaction s'efforce de vous apporter une information sur la vie de la commune et sur son histoire.

Vous allez découvrir dans ce bulletin des chiffres qui risquent de vous effrayer un peu, mais vous pourrez mesurer l'importance du budget.

Certains chapitres de ce budget demandent des explications et des réflexions. Les sommes sont des prévisions qui parfois ne sont pas toutes utilisées.

Le chapitre "frais de personnel", comprend des sommes destinées ou prévues pour les salaires (secrétaire de mairie, O.F.V.P., Femme de service à l'école, Gérante de la cabine téléphonique, ouvrier temporaire) et certaines indemnités.

L'article "Electricité" devient important du fait que tout le chauffage des bâtiments communaux est électrique et que l'éclairage public est étendu, mais il est en partie compensé par la diminution de l'article "combustible".

Le chapitre "participations et contingents" comprend diverses charges, dont la plus importante est la collecte des ordures ménagères 53652 F. Quant aux subventions celle de la cantine scolaire correspond aux charges sociales (part patronale). A cette subvention, comme participation de la commune, s'ajoute le chauffage et la surveillance de l'interclasse. La subvention accordée aux parents d'élèves permet l'organisation de l'arbre de Noël à l'école.

Les frais financiers s'élèvent à 67640 F pour le remboursement des intérêts et 97666 F pour le capital. Il faut préciser que la commune perçoit de la Caisse départementale de Solidarité une subvention annuelle de 22 489 F.

Vous remarquerez un prélèvement important affecté à l'investissement, section où l'on peut récupérer la T.V.A.

Je pense que ces précisions vous permettront de mieux comprendre le budget.

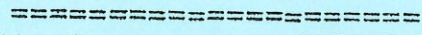
L'équipe municipale s'efforce à ce qu'il y ait un bon équilibre dans la répartition des crédits dont elle a la maîtrise.

J'espère que le service qui est apporté, soit au secrétariat, soit dans l'entretien des biens publics, soit par les équipements communaux, vous apporte une certaine satisfaction.

Nous avons besoin aussi de la collaboration de tous pour que soit respecté le patrimoine, les équipements, la tranquillité et surtout la bonne entente entre tous.

Le Maire

UN PEU D'HISTOIRE ...



La foire de Poncins - C'est parce que PONCINS était sur un gué du Lignon (construction du pont en 1898-1899 ; depuis le moyen âge, une "planche") où les animaux et les attelages pouvaient facilement passer ; et parce que non loin de là, à la CELLE St MARTIN (Vestiges de la chapelle), passait une très grande voie gauloise, la Bollène, qu'une foire existe à PONCINS depuis sans doute plus de 2.000 ans (l'autoroute Nervieux-Magneux suit en gros le tracé de la Bollène).

En 1283, GAUDEMAR de LAVIEU achète PONCINS au seigneur de THIERS, et son fils lui succède en 1301 : ce fils, Jean, officialise la foire de PONCINS en 1315. Ce sera une foire où "moutons et chèvres pourront être amenés pour paître sur le planil devant l'église dès le 5 juin, la foire étant placée sous le patronage de St. Claude.

Ce sera une foire aux "bêtes bovines" et aux oisons, mais aussi aux "champans" (porcelets à mener paître). Ne paieront "layde" (droit de place) que les bovins (2 deniers) et "champans" (1 denier). 2 deniers = 1 livre de pain à l'époque.

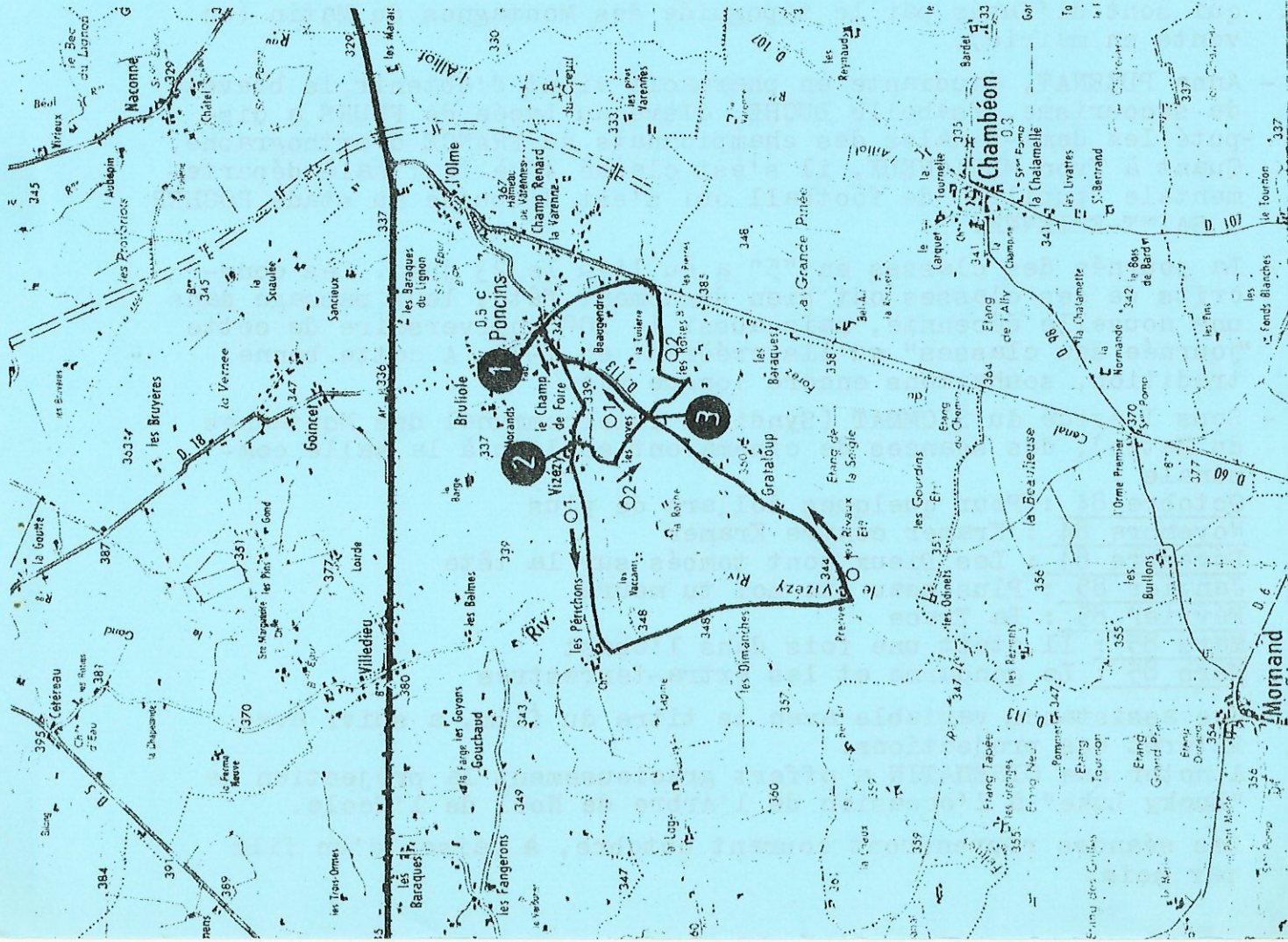
La foire se tint devant l'église jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la place étant trop petite, la municipalité achète le droit de foire aux lieux actuels, sur des terrains appartenant aux MAGAT ou à leurs héritiers. Ces MAGAT avaient acquis les terrains des MONTAGNE de PONCINS, seigneurs de PONCINS depuis le XVII^e siècle. Ce droit de foire sera une obligation imprescriptible, pour laquelle les héritiers ne recevront aucune location. Ce nouveau champ de foire était alors d'un seul tenant (la route, passant devant la ferme de la famille CHAPRASSIN, l'école de "filles", continuait par l'allée devant la maison VANEL et se dirigeait vers la Poterie pour filer vers Montbrison). Lorsque la route départementale actuelle fut construite (Poncins-Mornand-Montbrison) le champ de foire fut coupé en deux et la décision fut prise d'établir la foire alternativement sur chaque parcelle.

Quant à son nom "La foire aux cerises" il fut donné pour concurrencer "la foire aux amandes" de GRENIÉUX. Celle-ci doit son nom, sans doute à la présence, depuis le moyen âge de marchands d'amandes venant de Provence.

Durant des siècles, la foire de PONCINS se renouvela chaque année le 6 juin jusqu'en 1966 et c'est à partir de 1967 que la municipalité la transféra au 1er samedi de juin, afin de bénéficier d'une population citadine ne travaillant pas le samedi.

Une délibération du Conseil municipal du 18 avril 1867 fixant les droits de place nous donne un aperçu de la foire, il y a quelque cent vingt ans.

Chaque banc monté (le m2)	70 cts	Un seau de lait	5 cts
Étalage à terre (le m2)	40 cts	une anesse et son anon	15 cts
Voitures chargées de		un cheval	20 cts
tonneaux (le m2)	50 cts	une vache et son veau	20 cts
Roues de chars ou		une chèvre	10 cts
massots (la paire)	35 cts	une jument et son	
Coffre à grain ou		suivant	20 cts
à linge, chacun	15 cts	une oie ou une dinde	3 cts
Benne ou benon de		boeufs ou vaches, l'm	15 cts
vendange, chacun	15 cts	guinguettès sous toile	
Marchands de chanvre		avec feuillage(m2)	30 cts
le paquet	10 cts	marchands de sabots(m2)	20 cts
Dentistes avec équipage		jardiniers (le m2)	30 cts
le m2	50 cts	Tombereau ou voiture	
Aiguillons pour les boeufs		avec cochon de lait	30 cts
ou les vaches, paquet	5 cts	Jougs, chacun	5 cts



Lettre du sentier : O

Sentier de 8 km et 5 km au départ de la mairie.
Possibilité de pique-nique sur les bords du Lignon.

A VOIR : Son clocher du XIV^e siècle.
Sa borne frontière.
Sa Croix Noire.

RESTAURATION : Restaurants : (77) 26.04.72, Peyron.
(77) 26.09.49, Perrin.

- 1 **Départ de la mairie.**
Sortie du bourg par la D 113, emprunter la route de Montverdun, direction le hameau du Vizézy.
- 2 **Au Vizézy :**
Pour O1 : continuer tout droit en direction des Périchons. Rejoindre ensuite Précivet et le bourg par la D 113.
Pour O2 : tourner à gauche, passerelle, chemin de la Roche, aller à la Croix Bardon.
- 3 **Croix Bardon :** Croisement des sentiers O1 et O2.
Pour O2 : prendre le chemin de terre des Rôties, la Beaugendre, ensuite emprunter la D 60, puis à gauche, direction « Petit Noël » jusqu'à la mairie.

Le peintre de Beauverie (ami des Frères Lumière) a terminé sa vie à Poncins. Il est décédé en 1923, et inhumé au cimetière local ; une palette de peinture orne son tombeau.

LES NOUVELLES LOCALES

=====

- Depuis fin 1984, pour répondre à certains souhaits, la municipalité a obtenu le passage au village, d'un car desservant les marchés de FEURS. Ce car passe le mardi à 8h45 (retour à 11h15 de FEURS) et le samedi à 8h45 (retour à 11h de FEURS).
- Il est rappelé que l'école communale compte une classe maternelle recevant les enfants dès l'âge de 2 ans accomplis à la rentrée.
- Les 8 et 9 juin derniers, la fanfare St GERMAIN-PONCINS a participé au concours national de musique de BEZIERS et a obtenu en 2^e division et 2^e section, un premier prix qui lui a valu un diplôme, une coupe et un prix en espèces.
- Comme les années précédentes, le Camp de Vacances, avec diverses activités (voir page 11) fonctionnera durant le mois de juillet. Les familles qui souhaiteraient y faire participer occasionnellement des enfants trouveront tous les renseignements nécessaires auprès de Julien DUCHE à la REAUGENDRE (tél 26 27 03).
- La commune est inscrite au concours "Villages fleuris" et également au concours des maisons fleuries organisé par le SICMMAT. Les différents jurys passant sans avertir, les habitants du bourg sont invités à soigner leur réalisation durant tout l'été.
- Le Conseil de Parents d'Elèves vient d'offrir aux 9 enfants quittant l'école communale pour entrer en 6^e, le baptême de l'air à l'aérodrome de FEURS-CHAMBEON alors que la municipalité leur remettait un dictionnaire.
- La municipalité a balisé deux circuits de promenades pédestres qui sont diffusés par le topoguide des Montagnes du Matin (en vente en mairie).
- Anne PUZENAT, étudiante en pharmacie vient d'obtenir le brevet de secourisme. Isabelle DUCHE, élève au Lycée de FEURS a disputé les demi-finales des championnats de FRANCE d'orthographe. Quant à Yvon MERIGNEUX, il s'est classé 4^e à la finale départementale "pupille" de football qui s'est disputée au stade ROCHER à SAINT-ETIENNE.
- La journée des classes en "5" a eu lieu le 23 juin. Les conscrits de ces classes ont bien dignement fêté, leur passage dans une nouvelle décennie, mais aussi le 10^e anniversaire de cette "journée des classes" qu'ils créèrent en 1975. A cette bonne tradition, souhaitons encore longue vie.
- Sous l'égide du SICMMAT (Syndicat Intercommunal des Montagnes du Matin), des séances de cinéma ont eu lieu à la salle communale :
 - Octobre 84 : Pour quelques dollars de plus
 - Novembre 84 : Kramer contre Kramer
 - Décembre 84 : Les Dieux sont tombés sur la tête
 - Janvier 85 : Plus beau que moi tu meurs
 - Février 85 : La Trace
 - Mars 85 : Il était une fois dans l'Ouest
 - Mars 85 : Le gendarme et les extra-terrestres

Une assistance, variable avec le titre du film, a suivi avec intérêt ces projections.

A noter que CINEMATIN a offert gracieusement la projection de "Lucky Luke" à l'occasion de l'Arbre de Noël de l'Ecole.

Les séances reprendront courant octobre, à raison d'un film par mois.

F I N A N C E S
=====

BUDGET PRIMITIF 1985

Il s'agit des prévisions de dépenses et de recettes de la Commune pour l'année 1985 qui seront complétées lors du Budget Supplémentaire 1985. Ce budget se divise en deux grandes parties :

- la Section de Fonctionnement (que nous vous présentons ci-après)
- la Section Investissements qui fera l'objet du prochain Bulletin.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	1984	1985
<u>DENREES & FOURNITURES (60)</u>	30 800	33 000
Produits pharmaceutiques	100	200
Habillement	1 500	1 500
Carburants	1 000	1 000
Combustibles	10 000	11 000
Produits d'entretien ménager	1 200	1 300
Fournitures scolaires	12 000	13 000
Fournitures de bureau	5 000	5 000
<u>FRAIS DE PERSONNEL (61)</u>	344 820	327 000
Rémunération du personnel permanent	175 000	190 000
Rémunération du personnel temporaire	11 000	10 000
Rémunérations diverses	28 820	25 000
Charges Sociales	130 000	102 000
<u>IMPOTS ET TAXES (62)</u>	6 000	6 500
Impôts fonciers & taxes foncières	5 000	5 500
Autres impôts	1 000	1 000
<u>TRAVAUX & SERVICES EXTERIEURS (63)</u>	138 681	164 677
Entretien de terrains	4 000	4 000
Entretien de bâtiments	19 181	20 000
Entretien de voiries & réseaux	40 000	36 677
Entretien de matériel, outillage & mobilier	3 500	4 000
Acquisition de petit matériel, outillage & mobilier	4 000	5 000
Electricité, eau, gaz, assainissement	55 000	80 000
Primes d'assurances	13 000	15 000
<u>FRAIS DE GESTION GENERALE (66)</u>	67 700	71 000
Fêtes et cérémonies	8 000	10 000
Frais de transport	1 000	1 500
Impressions, reliures	2 000	2 000
Documentation générale	1 500	2 000
Frais de P.T.T.	4 000	4 000
Frais d'actes et de contentieux	200	200
Indemnités de fonction du maire et des adjoints	50 000	51 000
Dépenses imprévues	1 000	300
<u>FRAIS FINANCIERS (67)</u>	64 357	68 000
Intérêts	63 657	67 640
Frais financiers divers	700	360

	1984	1985	1984	1985
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS (64)				
	DETAIL		106 592	112 958
Contingent pour dépenses d'aide sociale			16 992	20 658
<u>Cotisations municipales</u>			1 600	2 000
- Fédération Maires de la Loire	273	333,60		
- Ass. Arr. Montbrison	120	150		
- Syndicat des communes	650	675,58		
- Syndicat d'électricité	67	80		
- Cotisations préfectorales	490	760,82		
Contingent pour service d'incendie			9 500	9 800
<u>Participation à charges intercommunales</u>			78 000	80 000
- Syndicat Pays d'Astree	100	108		
- Syndicat Aillot		500		
- S.I.E.L.	6 340	6 340		
- C.E.S.	12 000	10 000		
- SICTOM	53 170	53 652		
- SICMMAT	4 790	7 700		
- Centre Formation Personnel Comaunal	1 600	1 700		
Honoraires médicaux			500	500
ALLOCATIONS & SUBVENTIONS (65)			20 200	24 100
Bourses et prix			200	300
<u>Subventions</u>			20 000	23 800
- Rats musqués	400	450		
- Amis de Chanta Corio	100	120		
- Centre ménager rural	150	150		
- Association des Aveugles	100	100		
- Centre anti-cancéreux	200	250		
- Parents d'Elèves (ramassage)	800	1 200		
- B.A.S.	100	100		
- Association Culturelle Poncinoise	900	900		
- Football club	2 000	1 500		
- Fanfare	5 50	550		
- Cantine scolaire	5 718	8 610		
- Boule Amicale Poncinoise	500	500		
- F.N.A.C.A.	270	270		
- A.P.G.	270	270		
- Anciens Combattants	270	270		
- Mutuelle du Trésor	30	30		
- Association Parents d'Elèves	2 000	3 000		
- Comité des Fêtes	100	100		
- Vie Libre	130	120		
- Prévention Routière	60	60		
- A.D.A.P.E.I.	500	600		
- Collège Privé Mixte	500	500		
- I.R.I.S.	100	0		
- Gymnastique Volontaire Poncins		500		
- Transport marchés de Feurs		3 640		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (69)				465
CHARGES ANTERIEURES (82)				1 400
Titres annulés				1 200
Admissions en non-valeur				200
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (83)			307 000	300 000
Sujet traité dans notre prochain Bulletin				
TOTAL DES DÉPENSES			1 086 370	1 109 400

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	1984	1985
<u>PRODUITS DE L'EXPLOITATION' (70)</u>	<u>75 500</u>	<u>79 000</u>
Redevance ordures ménagères	49 000	50 000
Redevance assainissement	25 000	27 000
Taxes funéraires	1 500	2 000
<u>PRODUITS DOMANIAUX (71)</u>	<u>35 000</u>	<u>30 000</u>
Location droits de chasse et pêche	1 000	1 000
Location des immeubles et du matériel	26 000	25 000
Concessions dans le cimetière	8 000	4 000
<u>PRODUITS FINANCIERS (72)</u>	<u>230</u>	<u>850</u>
Revenus des titres et rentes	230	850
<u>RECOUVREMENTS - SUBVENTIONS (73)</u>	<u>2 750</u>	<u>1 800</u>
Recouvrement de traitements	2 000	0
Autres recouvrements	0	1 000
Participations des départements	750	800
<u>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (74)</u>	<u>423 875</u>	<u>410 800</u>
D.G.F. Dotation forfaitaire	122 374	128 888
D.G.F. Dotation de péréquation (potentiel fiscal)	113 094	124 631
D.G.F. " " (impôts sur les ménages)	113 173	116 916
D.G.F. Concours part. (dotation minimale de fonctionn.)		35 139
D.G.F. " " (dotation commune touristique)	11 610	0
Garantie de progression minimale	38 604	4 226
D.G.F. Dotation au titre des instituteurs	25 020	0
D.G.F. Régularisation exercice écoulé		1 000
<u>IMPOTS INDIRECTS (75)</u>	<u>892</u>	<u>11 100</u>
Attributions sur permis de chasser	830	850
Taxe additionnelle aux droits de mutation		10 000
Licence débits de boissons	62	250
<u>CONTRIBUTIONS DIRECTES (77)</u>	<u>548 123</u>	<u>575 550</u>
Produits contributions directes	487 986	533 179
Attribution fonds national Taxe Professionnelle		
- Compensation plafonnement taux T. P.	42 339	
- " salaires		8 500
- Attribution péréquation		33 871
Subvention fiscale	17 798	
TOTAL DES RECETTES	1 086 370	1 109 100

LA SALLE COMMUNALE

=====

Son utilisation - Cette salle sera :

- 1°/ Mise à la disposition de l'école et des diverses associations et organisations locales pour leurs activités à but non lucratif.
- 2°/ Mise à la disposition de groupements similaires extérieurs à la commune et moyennant une redevance.
- 3°/ Louée aux particuliers pour repas, rencontres, apéritifs.
- 4°/ Louée aux restaurateurs et traiteurs pour des repas.
- 5°/ Louée pour des conférences, réunions politiques, professionnelles, électorales, syndicales.

La salle ne sera pas louée à des jeunes n'ayant pas atteint la majorité.

Les bals de toutes natures y seront interdits.

La salle ne pourra pas être affectée à un siège social de société.

La salle sera prêtée selon des conditions définies par un règlement intérieur. Tout occupant devra :

- être muni d'une assurance responsabilité civile
- verser, lors de la demande, une caution
- se soumettre au règlement intérieur.

Les sociétés locales bénéficieront de la gratuité d'occupation de cette salle mais cet avantage pourrait, en partie, se substituer aux subventions communales.

Les sociétés, associations devront présenter leur calendrier d'occupation de la salle avant le 10 décembre, pour l'année à venir.

Les autres utilisateurs seront acceptés sans priorité, dans l'ordre de leur demande qui devra être déposée, en mairie, un mois à l'avance.

Tout problème, tout cas particulier, seront réglés par la commission désignée.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

SAVEZ-VOUS QUE ?

=====

Tout propriétaire de ruches d'abeilles devra établir ses ruches à la distance minimum ci-après :

- 15m des propriétés voisines
- 10m des propriétés voisines si ces propriétés sont des landes ou des bois
- 20m de la voie publique
- 50m des établissements publics (hôpitaux, écoles - mairies - terrains de sport)
- 100m des distilleries.

Ne sont assujettis à aucune prescription de distance, les ruches isolées des propriétés voisines ou de la voie publique par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche,

sans solution de continuité, ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins deux mètres de chaque côté de la ruche ou du rucher.

- Prochainement, une signalisation limitant la vitesse à 45 km/h dans la traversée du bourg sur la D 113 et la V.C.1 sera mise en place.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Le camp de vacances de PONCINS en 1985 (du lundi 1er juillet au vendredi 26 juillet)

Formule : - Fréquentation à la semaine (du lundi au vendredi) avec hébergement sous tentes au terrain du Lignon pour les 6 - 16 ans.
- Accueil à la journée pour les plus jeunes (les enfants sont amenés le matin et repris en fin d'après-midi).

Activités : Pour les plus grands : canoë-kayak - voile
Pour tous : baignade à la piscine de Feurs, équitation au Centre équestre de Chassagny (EPERCIEUX), jeux dans la nature, jeux pré-sportifs, randonnées pédestres, cyclistes, activités manuelles, d'expression, bibliothèque, soirées exceptionnelles, chant etc...
La vie au centre cherche toujours à équilibrer des temps forts d'activité physique et des temps plus calmes de repos, réflexion, dialogue.

Tarifs par jour

	12-16 ans GRANDS	AUTRES	ENFANTS DE PONCINS à la JOURNÉE
Sans bons d'allocations familiales	105	85	45
BONS à 35 F	70	50	25
BONS à 42 F	63	43	18
BONS à 52 F	53	33	8

Assurance - Droit d'inscription

- Les enfants sont couverts par l'assurance du SOU des ECOLES de FEURS.
- Le droit d'inscription est de 25 F pour le 1er enfant (20 F pour les enfants suivants).

Aides diverses aux familles

- Elles viennent en déduction du prix de journée.

Inscriptions

- A faire auprès des responsables Christian FAURE T 26 62 71
Julien DUCHÉ T 26 27 03

C O M I T E D E S F E T E S

=====

FETE PATRONALE LE 10/11/12 AOUT

Samedi 10 Août

Après-Midi : Distribution des brioches par les conscrits.

Soir : Retraite aux flambeaux à 21h30 avec la participation de la fanfare.

Bal gratuit avec l'animateur MIX 13.

Dimanche 11 Août

Matin : Vin d'honneur à 11h (toute la population est cordialement invitée.)

Après-midi : A 16h concours primé de vélos fleuris suivi d'un défilé folklorique représentant différents pays (toutes les personnes désirant y participer sont priées de se faire connaître auprès de Mme BLANCHON ou d'un responsable du Comité le plus rapidement possible (Les costumes seront fournis.)

Soir : Assiettes PONCINOISES à partir de 20h

Feu d'artifice offert par la municipalité sur les bords du Lignon à 21h30.

Bal gratuit des familles avec MIX 13 et la participation tard dans la soirée du groupe "ROCK BONBON".

Lundi 12 août

Après-Midi : Course cycliste organisée par le vélo club de Feurs sur notre circuit déjà célèbre.

Soir : Assiettes PONCINOISES et bal gratuit.

Pendant toute la fête, fête foraine, jeux, bataille de confettis, attractions diverses et vente de billets de tombola.

--o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o--

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE PONCINS

Pour sa première année, comptant environ quarante adhérents, la Gym Volontaire de Poncins a connu un réel succès.

De nombreuses activités, telles que sorties vélo, sorties pédestres et bal ont animé cette association tout au long de l'année. Du ping-pong, du volley-ball et basket font partie également de la Gym Volontaire (un entraînement a lieu deux fois par semaine). Un tournoi de ping-pong a été organisé le 22/6/85 place du 19 Mars à Poncins, ouvert à tous les Poncinois. Un mâchon le samedi 6 juillet à 20h30 clôturera cette saison.

• Voici le bilan pour cette année et espérons renouveler ce succès la saison prochaine.

COMITE DES ANCIENS
=====

Le Comité des Anciens a organisé, cette année, pour tous ceux qui à PONCINS ont plus de 70 ans - et ils sont 80 - les activités suivantes :

- le 24 février un goûter avec dégustation de bugnes
- le 12 mai un repas
- le 15 septembre une sortie
- Noël le traditionnel colis.

Pour ce faire, il est toujours fait appel à votre générosité financière.

Vos dons seront reçus en Mairie, ou adressés à Madame BOYER trésorière du Comité.

Les chèques doivent être libellés au nom de Madame BOYER.

Au nom de tous, MERCI.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

F.C.PLAINE

=====

Le F.C.Plaine a terminé sa saison par l'Assemblée Générale réunissant à la salle communale une quarantaine de sociétaires.

A noter : -

- la bonne performance de toutes les équipes de jeunes et la montée de l'équipe réserve,
- le brillant parcours d'Yves MERIGNEUX à l'opération pupilles, 4e à la finale départementale,
- la nomination au tableau d'honneur, de 4 sociétaires récompensés pour leur dévouement : Eric MERIGNEUX (entraînement des jeunes) Joël LIANGE (responsable cadets) Dominique THIVOLET (responsable tondeuse) et Georges VANDENBORG (féminines et intendance),
- le succès de toutes les manifestations (bal, concours de belote, tournoi de sixte, tournois divers...)

Nouveau bureau :

Président Christian DELORME

Président d'honneur Louis JACQUET

Vice-Présidents F. ROUCHOUSE, G. PONCET, C. VIRICEL

Secrétaire Y. JEANPIERRE, J.J. VACHERON

Trésorier P.G. JEANPIERRE

Licences Henri FARGE

Assurances Y. JEANPIERRE

Recrutement de jeunes pour la prochaine saison :

Débutants : nés entre le 1er août 1977 et le 31 juillet 79

Poussins : nés entre le 1/8/75 et le 31/7/77

Pupilles : nés entre le 1/8/73 et le 31/7/75

Minimes : nés entre le 1/8/71 et le 31/7/73

Cadets : nés entre le 1/8/69 et le 31/7/71

Féminines : nées entre le 1/8/71 et le 31/7/73
et avant le 1/8/71.

E T A T - C I V I L 1 9 8 4

NAISSANCES
=====

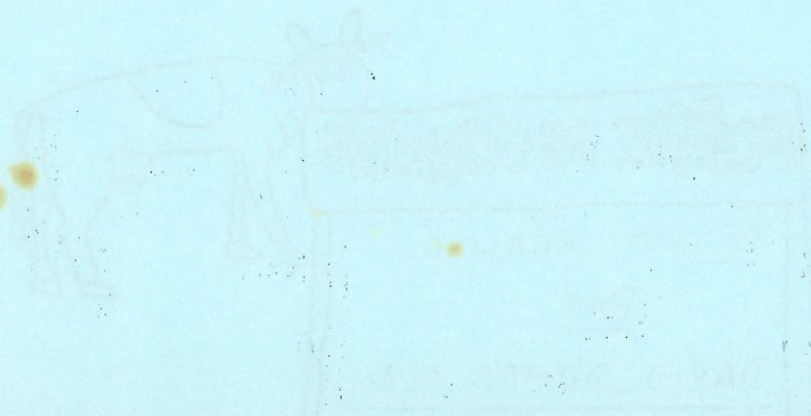
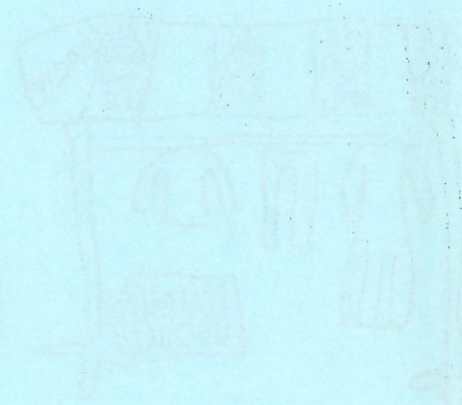
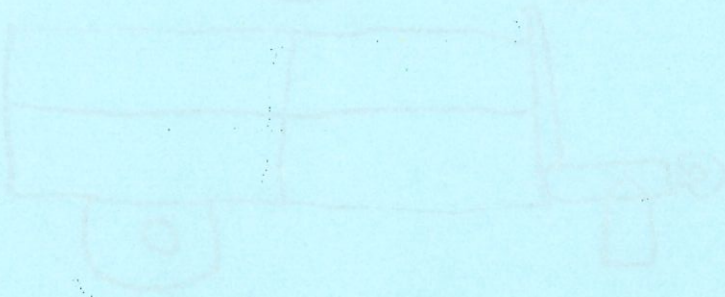
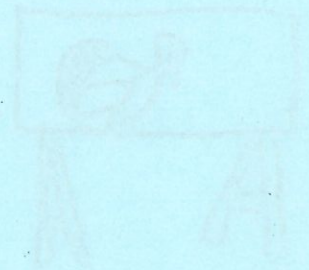
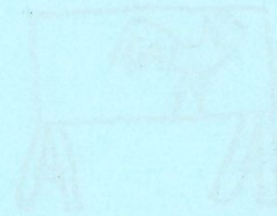
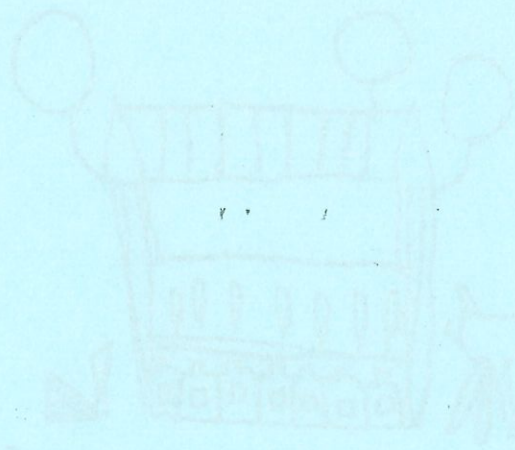
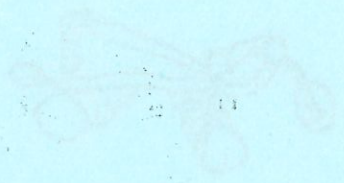
- 5 février : BLANCHON Coralie
- 26 janvier : COGNARD Clément Etienne Marcel
- 4 mars : COLOMB Charlotte Yvette Julienne
- 15 mars : GARNIER François Bernard
- 12 avril : NICOTA Eric
- 4 mars : REYNAUD Sandrine Bernadette Françoise

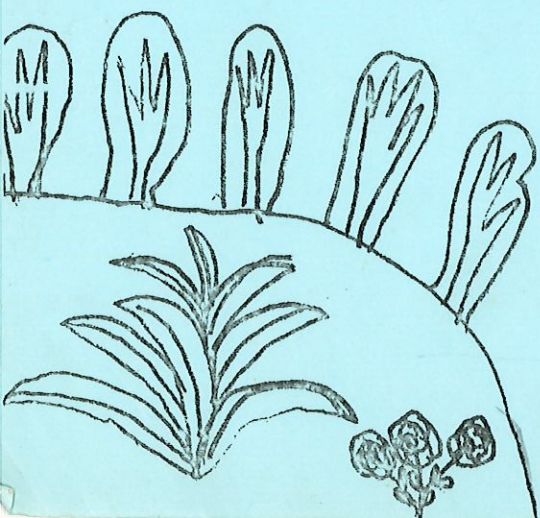
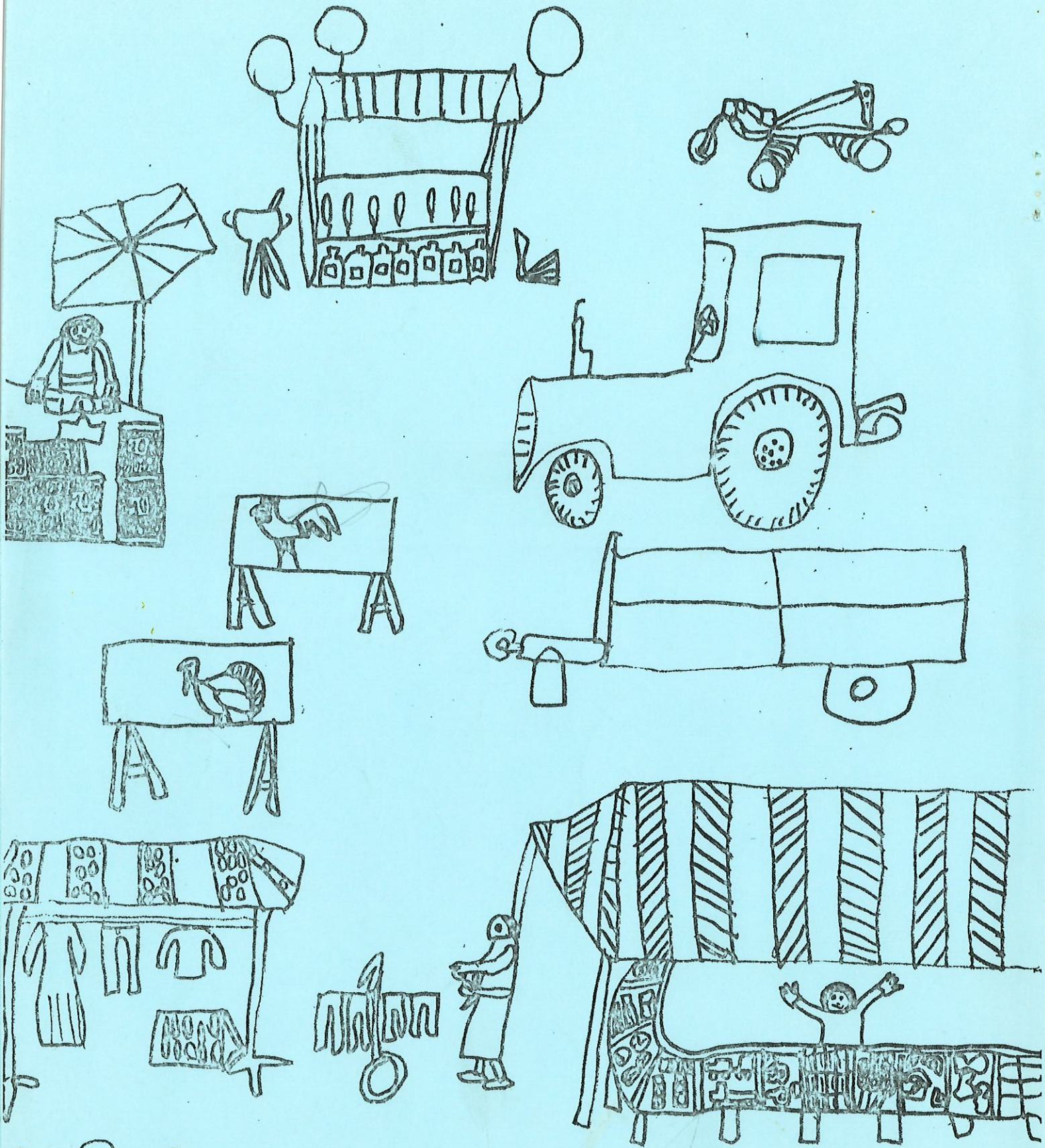
MARIAGES
=====

- 7 janvier : CREPIAT Yves et MEY Solange
- 6 octobre : METTON Jean Paul, Yves, Michel et JACQUEMOT Christiane, Marcelle, Raymonde
- 29 septembre: REGIS Paul et BAROUX Eliane, Josette, Marie Claude
- 1er décembre: VILLE Jean Claude et ECLERCY Françoise, Andrée

DECES
=====

- 13 juin : BOURGIER Antonia, Elisa, Benoîte Mme Vve BLANCHON
- 12 novembre : DURRET Francisque
- 19 mai : GAILLARD Françoise
- 14 mars : GATKA Stéphane Albert
- 10 février : MAGAT Jean, Benoît
- 22 septembre: MERLE Marie, Philiberte ép. DUVERGER
- 16 février : PETRE Célestine
- 24 mars : SANCHEZ Maria Dolorès ép. RAMIREZ





FOIRE DE FONCINS
DESSIN RÉALISÉ
PAR
DAVID DUMAS 12 ANS

